

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
2° REGION MILITAIRE
LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

L'entreprise de travaux bâtiment ACHOURI Toufik, dont le siège social à : cité 98 LSP BAT F n°70 commune de Khemis Meliana wilaya d'Ain Defla, titulaire du contrat n°120/2019 du 12 mai 2019, portant « les travaux de réalisation d'un dépôt, 12 soutes +poste de police+ poste de control + clôture avec guérites + bloc de gestion au niveau du Ras El Ma/2°RM», objet de visa CSM n°0896/2019 du 30 avril 2019, est mise demeure pour la première fois dans un délai de (10) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour le motif suivant :

- Retard dans l'achèvement des travaux ;
- Non-respect du planning de réalisation.

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur.